

12 novembre 2019

**Annexe 2 – Point 4 de la réunion du Conseil général du 24/03/2020 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 07/11/2019**

**P R O J E T**

**Compte rendu de la réunion du Conseil général du 7 novembre 2019**

**Présents:**

Alain	Freiburghaus	CAP	CH
Rainer	Brune	ROLAND Rechtsschutz	DE
Jitka	Chizzola	D.A.S. Rechtsschutz AG, pobočka pro ČR	CZ
Laurent	des Brest	CFDP	FR
Maiko	Kalvet	ERGO	EE
Henrik	Jensen	LegalOne	NO
Erik	Vanpoucke	Euromex	BE
Daniel	Siegrist	COOP Rechtsschutz AG	CH
Ingo	Kaufmann	D.A.S. Rechtsschutz AG	AT
Simon	Warr	AM Trust Group	GB
Jan	Luwes	LeZa	ZA
Siva	Gengan	Legalwise	
Wolfgang	Hofbauer	DMB Rechtsschutz-Versicherung AG	DE
Janine	Nanninga	DAS Rechtsbijstand	NL
György	Szabo	D.A.S. Jogvédelmi Biztosító Zrt.	HU
Roland	Fahrner	Badische Rechtsschutz-Versicherung AG	DE
Antje	Fedderke	RIAD	

**Absents:**

1. Rissa Revin
2. Rafal Hiszpanski

15 membres présents, 7 membres représentés, 1 observateur (Siva Gengan, LegalWise ZA)

Avec 18 sections nationales présentes ou représentées, le Conseil général a un quorum et peut être dûment convoqué.

Les députés ont reçu l'invitation le 23 septembre et l'ordre du jour avec annexes le 14 octobre 2019.

Jan Luwes présente son successeur au Conseil général, Siva Gengan. Il rapporte que LegalWise existe maintenant depuis 31 ans, les 15 dernières années en tant que compagnie d'assurance. Jan explique la restructuration de LegalWise, qui vise à séparer les services juridiques des assurances. Siva est le nouveau PDG de LegalWise, la société qui hébergera les services juridiques et agira comme intermédiaire pour l'assureur Leza, dont le PDG est désormais Eon du Toit. Jan agira en tant que PDG du groupe. Il s'agira donc de sa dernière réunion du Conseil général, mais il a l'intention de continuer à participer aux futurs congrès.

**1. Procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2019 – Approbation (Annexe 1)**

Les membres approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

## 2. Relookage de RIAD – présentation du logo et des visuels

Les députés se félicitent du nouveau nom et du nouveau logo:



Les membres voient l'animation du nouveau logo, qui sera diffusée sur le site web de LPI et sera présentée aux délégués du congrès lors du lancement de la nouvelle marque.

Le Président informe sur

- Le nouveau nom de domaine : LegalProtectionInternational.com
- Coûts jusqu'à présent : environ 23.444,00€ (y compris le clip d'animation)
- Les coûts restants sont : le nouveau site web (environ 3.000,00€), le courrier électronique, les cartes de visite, etc.
- Lancement de la nouvelle marque : au congrès avec le clip d'animation
- Tous les membres de RIAD participant au Congrès recevront des cartes de visite portant le nouveau logo
- Prochaines étapes : enregistrement officiel, information de tous les partenaires commerciaux, etc.

Les membres sont d'accord :

Tous les membres doivent promouvoir la nouvelle marque, faire la publicité de l'association sur leur site web et introduire un lien vers le nouveau site web de LPI.

## 3. 11 des 12 membres français de RIAD quittent l'organisation le 1er octobre 2019 – information, discussion, décision

Le Président rappelle que 11 des 12 membres français ont démissionné le 1er octobre 2019.

Le seul membre français restant : CFDP, le président est Laurent des Brest, recettes de primes CFDP en 2018 : 65,27 millions d'euros (6,48% de la section française) Cela signifie que l'association perdra environ 30 % de sa capacité financière.

Les membres reçoivent un aperçu sous forme de document de séance : évolution des adhésions depuis 2016 et effets sur le revenu des primes jusqu'en 2020.

Cela coïncide avec la démission de Gaia Morosi (18 octobre), ce qui contribue à réduire les coûts administratifs, d'autant plus que cette démission a été décidée d'un commun accord et que l'association n'aura donc pas à verser de compensation.

Afin de maintenir les dépenses pour les membres restants à peu près au même niveau en 2020, le budget sera réduit de 20% (point 5 de l'ordre du jour et annexe 2).

La stabilité financière de l'association est assurée pour l'instant :

- 2019 : Les cotisations sont payées en totalité (également par les membres français), c'est-à-dire que les finances sont suffisamment couvertes.
- 2020 : Les membres français doivent environ 26.000€ (voir article 6 d.ii. des statuts), ce qui permet de maintenir les cotisations plus ou moins stables.

Laurent des Brest illustre les raisons de la démission des membres français :

- La plupart des sociétés étaient autrefois des assureurs spécialisés dans la protection juridique, mais elles font maintenant partie d'un groupe ou d'une division d'un grand assureur.
- Les membres de la section française sont automatiquement membres de LPI et 80% de leurs contributions sont directement transmises à LPI. En conséquence, les membres voient leur argent disparaître sans autre forme de procès, alors qu'ils semblent bénéficier principalement des activités de la section française et non des 80% de leurs cotisations.
- La combinaison de tous ces facteurs a été la raison pour laquelle 11 membres ont quitté LPI.

Le Conseil général discute de la situation et de ses conséquences :

- La stabilité financière de l'association dépend entièrement des membres restants.
- Si l'association doit continuer à exister et à rester pertinente, il est important que les membres restants s'impliquent, s'engagent, fassent la promotion de l'association et participent directement aux activités.
- Le secrétariat contactera tous les membres, fera une promotion active de la nouvelle marque et demandera leur soutien (voir le projet de lettre en annexe, distribué aux membres du bureau le 10 octobre 2019).
- Des efforts devraient être faits pour remplacer les membres actuels par de nouveaux membres. Toutefois, la question se pose de savoir si cela est réaliste et comment cela pourrait être réalisé. En tout état de cause, il doit s'agir d'un effort conjoint avec les membres pour les approcher et recruter activement de nouveaux membres.
- Le changement de marque est une étape importante qui doit être utilisée avec vigueur pour améliorer l'association, accroître sa popularité et renforcer les contacts.
- Tout d'abord, les membres conviennent qu'il est essentiel d'assurer l'engagement d'ERGO/DAS. À cette fin, Simon Warr accepte de contacter James Henderson et Torsten Schwan.

Jitka Chizzola souligne que chaque membre doit faire plus pour partager les informations et tenir les autres membres informés des développements en cours sur leurs marchés nationaux. Par exemple, des articles, des rapports, etc. sur des initiatives et des tendances pertinentes pourraient être facilement traduits et diffusés au sein de l'association. À titre d'exemple, elle fait référence au 25<sup>e</sup> anniversaire que la DAS célébrera l'année prochaine en République tchèque. Dans ce contexte, sa société a commandé une enquête qui sera traduite en anglais. Elle promet de la partager avec les membres et répète que ce n'est qu'à la condition que l'information soit librement diffusée que les membres peuvent pleinement et véritablement bénéficier de leur adhésion. Elle suggère également que l'Association pourrait s'impliquer davantage dans un échange de vues sur la manière dont les pays transposent le droit communautaire dans leur droit national. Pour eux, il serait important d'avoir une comparaison des lois nationales qui montre ce qui est possible et ce qui ne l'est pas dans les différents systèmes juridiques.

Roland Fahrner affirme que l'adhésion n'est pas principalement une valeur monétaire, mais que la contribution de chaque membre individuel renforce l'association et représente sa valeur. Il considère donc qu'il est essentiel de faciliter l'échange d'informations. Il mentionne par exemple les projets avec les 2 universités (voir point 9 d'agenda), qui sont très précieux mais ne coûtent pas cher. Si les membres en font la promotion et y participent, il est convaincu qu'ils apprendront et bénéficieront des expériences des autres. L'association et ses membres doivent absorber toutes les nouvelles influences.

Laurent des Brest confirme que l'utilisation des outils en ligne a rendu la communication et l'échange de bonnes pratiques extrêmement faciles et rentables. Il estime que l'association doit créer son propre réseau interne.

György Szabo souligne que les entreprises sont obligées de réduire les coûts pour les activités qui ne sont pas productives et qui n'ont pas d'impact notable sur la rentabilité. Par conséquent, les activités de l'association doivent refléter la structure organisationnelle des membres, se concentrer sur des départements spécifiques (par exemple, le marketing, les réclamations, les ressources humaines, etc.) et fournir des connaissances et une expertise spécifiques afin de créer une réelle valeur pour les membres.

Le président rapporte que le bureau a discuté de la nécessité de réduire le coût des congrès afin d'augmenter le nombre de participants et d'attirer davantage de jeunes. Une possibilité serait qu'un ou deux participants de chaque société membre paient la totalité des frais, tandis que chaque participant supplémentaire d'un membre bénéficierait d'une réduction substantielle (éventuellement des frais de participation de seulement 200-300 €).

Alain Freiburghaus s'inquiète du fait que la situation en France ouvre désormais la porte aux resquilleurs. Selon lui, il est important d'empêcher les membres français qui partent de continuer à recevoir des informations et à bénéficier du savoir-faire et des activités de LPI et de ses membres. L'émergence des "free riders" est visible partout et constitue une réelle menace pour LPI. Il suggère que la section allemande, en tant que marché le plus important de LPI et la plus grande section de l'association, devrait jouer un véritable rôle de leader.

Roland Fahrner exhorte les membres à prendre des mesures concrètes pour que l'association survive et que ses membres puissent la faire progresser. Il serait fatal que LPI et ses membres se contentent de dresser une liste de souhaits au lieu de décider et de mettre en œuvre des mesures concrètes.

Simon Warr est d'accord et confirme qu'il prendra les prochaines mesures, c'est-à-dire la création d'un plan d'action, la collecte d'idées, la création de contenu et la mise en œuvre d'une stratégie.

Le Conseil général élit Rainer Brune comme vice-président pour succéder à Nicolas Zavalichine. Rainer Brune accepte l'élection.

Le Conseil propose d'élire Laurent des Brest comme membre du bureau. Le Conseil général élit Laurent des Brest comme membre du bureau. Laurent des Brest accepte l'élection et déclare qu'il ne restera président de la CFDP que pour un an environ. Le Conseil général confirme donc Christophe Boiton, directeur général de la CFDP, comme adjoint et successeur éventuel de Laurent des Brest au sein du bureau.

#### **4. Résiliation du contrat de Gaia Morosi à compter du 18 octobre 2019 – Information**

Voyez point 3 d'agenda.

#### **5. Budget 2020 – approbation (annexe 2)**

Les membres approuvent le budget proposé de 295 300 euros.

#### **6. Répartition des cotisations 2019 – approbation (annexe 3)**

Les membres approuvent la répartition proposée.

#### **7. Congrès de RIAD à La Haye – Contribution des membres à la préparation : première réunion de l'équipe d'action le 29/11/2019**

Date du congrès : 15 et 16 octobre 2020

Thème : la position des juristes internes pour les assureurs de protection juridique

Première réunion de l'équipe d'action : 29 novembre à La Haye, à l'hôtel du congrès

Membres de l'équipe d'action : Janine Nanninga (DAS Pays-Bas), Roland Quinten (ROLAND), Christoph Arnet (COOP Protection juridique), Christophe Boiton (CFDP). Simon Warr participera à la première réunion.

Janine Nanninga suggère qu'une personne de Belgique rejoigne l'équipe d'action, car la Belgique est un pays important où les juristes d'entreprise fournissent activement des services juridiques.

Erik Vanpoucke accepte de parler avec Erika Van Dyck de la DAS et de nommer un membre qui participera à la réunion de l'équipe d'action le 29 novembre.

## 8. Congrès de RIAD 2019 à Berlin – Mise à jour orale

Le congrès réunira environ 113 personnes.

Les coûts ne seront pas entièrement couverts, c'est-à-dire que l'écart sera d'environ 5 000 à 8 000 euros.

## 9. Nouveaux développements/échange d'informations – rapports et discussions

- a) Les membres font rapport sur les nouveaux développements dans leur pays. Ces rapports nationaux seront distribués sous forme de document séparé à tous les membres de LPI (fait par courriel le 20 novembre 2019).
- b) Rapport d'Antje Fedderke : Le 27 août, elle a envoyé des questionnaires au Japon, en Afrique du Sud et au Canada. Les réponses sont toujours en attente et seront communiquées à tous les membres. Le questionnaire porte sur des questions spécifiques de la législation européenne afin d'identifier les différences entre les marchés :
  - Marketing et compréhension du consommateur (% de la population assurée, comment l'assurance protection juridique est-elle vendue, est-il bien connu, les consommateurs comprennent-ils le produit ?)
  - Choix de l'avocat (les consommateurs ont-ils toujours le libre choix de l'avocat et/ou existe-t-il une disposition nationale ou internationale conforme à l'article 201 de la directive européenne 2009/138/CE) ?
  - Potentiel de conflit d'intérêts (obligation d'utiliser le réseau d'avocats de l'assureur, de qui les avocats reçoivent-ils des instructions, quelle quantité d'informations confidentielles sur les procédures judiciaires du consommateur l'assureur reçoit-il ?)
  - Le cadre réglementaire (qui régit le secteur juridique et le secteur des assurances, l'indépendance des autorités de régulation, existe-t-il des directives internationales ?)
- c) Congrès de l'ELTA les 20 et 21 novembre à Madrid : les membres de LPI reçoivent des billets gratuits. Simon Warr participera à un panel le 21 novembre à 9h30.
- d) Antje Fedderke fera un rapport sur les projets avec les universités de Pforzheim et de Francfort :

### Université de Francfort :

- La recherche d'un assistant de recherche est en cours.
- Possibilité de commencer éventuellement en janvier.

### Université de Pforzheim

- Première réunion : 17 octobre.
- Représentants de RIAD : Antje Fedderke, Roland Fahrner.
- Deuxième réunion : 4 novembre (rapport intermédiaire).  
Représentant de RIAD : Antje Fedderke, Roland Fahrner.
- Présentation finale : 19 décembre, Cologne, 14.00, dans les locaux de ROLAND Versicherung
- Tous les membres sont invités à assister à cette présentation, une invitation sera distribuée prochainement. Les membres sont vivement encouragés à y assister !

## 10. Divers

Afin de réduire les coûts et comme les statuts n'exigent pas que le Conseil général se réunisse plus d'une fois par an, les membres décident de ne pas tenir de réunion au printemps 2020. Par conséquent, le Conseil général se réunira la prochaine fois à La Haye, sauf s'il est nécessaire de tenir une réunion supplémentaire ou s'il y a une possibilité d'organiser un atelier ou un séminaire pour les membres.

DRAFT

## PROJET

A Madame/ Monsieur...

### **Objet : Appel aux membres pour soutenir *Legal Protection International***

Comme vous le savez peut-être, notre association vient de fêter son 50<sup>e</sup> anniversaire. Une raison de célébrer et de se lancer dans l'avenir !

Un demi-siècle est une étape importante : RIAD est passé d'une "Rencontre Internationale des Assureurs Défense" à une association professionnelle dont les membres viennent de 20 pays et de 4 continents. Cela fait de RIAD la seule association au monde qui représente les intérêts des assureurs de protection juridique et des prestataires de services et vous offre la possibilité d'échanger vos expériences et vos meilleures pratiques.

Une raison suffisante pour faire le point et renforcer notre association pour l'avenir : En tant que ***Legal Protection International***, nous voulons faire plus pour vous et votre entreprise et nous impliquer davantage. Avec la ferme conviction que chacun dans le monde mérite d'avoir accès à une bonne protection juridique, nous sommes convaincus qu'il faut sensibiliser à la protection juridique et promouvoir notre secteur.

Cependant, une meilleure communication, un plus grand flux d'informations et plus d'influence ne sont possibles qu'avec votre soutien ! Nous avons donc besoin de votre soutien et de votre engagement et espérons que vous resterez membre de ***Legal Protection International*** !

Merci d'avance et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Avec nos salutations distinguées,

Le bureau